

## AVIS DE MAIRIE

Depuis mercredi 12 septembre, les sapeurs-pompiers de la Savoie sont mobilisés pour un feu dans le marais au droit du hameau du Pognient. Celui-ci s'est vraisemblablement propagé à partir d'un bosquet de bambous situé en bordure et s'est diffusé au fil des jours à la tourbe provoquant un important dégagement de fumée qui a incommodé les habitants de la commune, en particulier l'école ainsi que les hameaux du Chef-lieu et du Pognient.

Les pompiers ont lutté dans les fumées pour limiter l'extension de ce feu de tourbe et circonscrire les 7,5 ha de la zone sinistrée. La commune a pris en charge le creusement de tranchées coupe-feux sur le pourtour de la zone en combustion.

A ce jour à force de grattages et d'apports d'eau, le volume de fumées ne cesse de diminuer ne laissant place qu'à une possible gêne olfactive à proximité du sinistre. Une surveillance régulière des sapeurs-pompiers est assurée le temps nécessaire.

Sur le plan sanitaire, les sapeurs-pompiers présents sur le site indiquent avoir fait l'objet de contrôles lesquels n'ont pas révélé d'intoxication au monoxyde de carbone.

Concernant l'école un dispositif de vigilance a été mis en place pour garantir la protection des enfants.

**Cet épisode rappelle la nécessité absolue de respecter l'interdiction de faire du feu comme le stipulent l'arrêté préfectoral de 1986 et la circulaire du 18 novembre 2011.**